

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008024

Signataire : MG/MD

OBJET : Désignation des représentants auprès de l'association Maison du Commerce et de l'Artisanat

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Maison du Commerce et de l'Artisanat et notamment l'article 5,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers, en marche pour le changement» ayant voté contre. M. Bernard VINCENT étant absent,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les 4 représentants suivants au conseil d'administration de la Maison du Commerce et de l'Artisanat d'Aubervilliers :

- Malika AHMED
- Christine RATZEL-TOGO
- Christiane DESCAMPS
- Jean-Jacques KARMAN

le Maire